



Les
Ateliers
d'Arts
et
d'Expression

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Saison 2023 - 2024

Adhérent : Nom Prénom

Date de naissance Cocher si non vélizien travaillant à Vélizy

Adresse

Responsable Légal : Nom Prénom

N° téléphone J'accepte la communication via WhatsApp

Adresse courriel@.....

Merci de faire votre premier choix ci-dessous. Toutefois si un cours ne remplissait pas le minimum de participants nous vous contacterions pour vous proposer une alternative.

Toute année commencée est due, aucun remboursement ne sera effectué.

Tarifs incluant l'adhésion annuelle (pour les fratries, remise de 25% hors adhésion annuelle pour le deuxième enfant)

Bout d'chou – Vélizien 165€ - Non Vélizien 193€

Mercredi 9h30/10h10

Enfant 6+ - Vélizien 220€ - Non Vélizien 257€

Samedi 9h30/10h30

Enfant 8+ - Vélizien 333€ - Non Vélizien 390€

Mercredi 14h/16h

Mercredi 16h/18h

Samedi 10h30/12h30

Adolescent - Vélizien 333€ - Non Vélizien 390€

Mercredi 18h/20h

Adulte - Vélizien 375€ - Non Vélizien 432€

Mardi 14h/16h

Mardi 17h/19h

Mardi 19h/21h

Mercredi 20h/22h

Jeudi 14h/16h

Jeudi 16h/18h

Jeudi 19h/21h

Règlement : Espèces 1 Chèque 4 Chèques (encaissement septembre à décembre) CB (uniquement via Vélizy Association)

J'autorise l'association désignée ci-devant à utiliser toutes photos (ou tous autres supports) réalisées dans le cadre des activités associatives et leurs publications sur le site de l'association ou tous autres sites ou supports utiles à la promotion, l'illustration des activités « Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'association Ateliers d'Arts et d'Expression ». La signature des parents est obligatoire pour les enfants mineurs. Elle vaut une autorisation à pratiquer une activité pour la saison culturelle en cours.

Fait à :

le :

Signature du responsable légal pour les mineurs « Lu et approuvé »

Signature de l'adhérent « Lu et approuvé »